

# AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, AVIS est par la présente donné, que le *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration* adopté à la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 mars 2021, entrera en vigueur le 8 avril 2021.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
Ce 24 mars 2021.

Le secrétaire général,

Me Mario Champagne  
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

---

Québec 